



#JamaisTropRemarqués

*Le trophée
des initiatives
de la filière
qui donnent goût
aux fruits et légumes*

 Interfel

Le Trophée d'Interfel pour mettre en lumière vos initiatives remarquables

Vous avez développé une initiative créant de la valeur et servant in fine la consommation de fruits et légumes frais ?

Faites-en reconnaître l'originalité et l'impact
en candidatant au trophée Les Remarquables !

Amélioration ? Evolution ? Révolution ? Partagez votre réalisation !

Faites-vous remarquer par Interfel et toute la filière des Fruits et Légumes frais

Un trophée ouvert à tous les acteurs de la filière

Que votre innovation provienne de l'amont (producteur, expéditeur ou semencier...) ou de l'aval (grossiste, distribution, importateur...) de la filière, qu'elle améliore ou révolutionne la manière de consommer les fruits et légumes frais, elle a sa place parmi « Les Remarquables »

Production

Expédition

Commerce

Importation

Logistique

Distribution

Exportation

Supply-chain

Restauration

Les candidatures sont ouvertes à tout professionnel de la filière relevant des fruits et légumes frais

#JamaisTropRemarqués

Variété

Technologies

Marketing

Produit

Service

Usage

Expérience

...

Pensons l'innovation au sens large !

#JamaisTropRemarqués : les catégories

- **Open innovation** : votre réalisation est née d'une collaboration avec un partenaire extérieur à l'entreprise voire à la filière (ex. offreur de solution technologique)
- **Amélioration continue** : votre réalisation améliore significativement la performance de votre activité ou de la filière
- **Transversalité filière** : votre réalisation est née d'une collaboration entre acteurs de plusieurs maillons de la filière
- **Nouvel usage** : votre réalisation renouvelle l'expérience des consommateurs

Démontrez que vous êtes Remarquables !

Les critères d'éligibilité : les prérequis pour candidater

- La candidature concerne une réalisation relative aux fruits et légumes frais
- La candidature est portée par un professionnel de la filière des fruits et légumes frais, même si la réalisation concernée peut avoir été développée avec d'autres partenaires (professionnels de la filière ou non)
- La réalisation concernée est effectivement déployée en France par le porteur de la candidature ou en collaboration directe avec ce dernier
- La réalisation concernée dispose de résultats ou premiers résultats qualitatifs et quantitatifs (preuve de concept, premier pilote a minima avec une antériorité maximale de 3 ans)

#JamaisTropRemarqués

Démontrez que vous êtes Remarquables !

3 critères de sélection : ce qui fera la différence

- **Création de valeur pour les consommateurs** : elle contribue directement ou indirectement à stimuler la consommation de fruits et légumes frais
- **Impacts** : résultats effectifs en termes économiques et/ou environnementaux et/ou sociaux, en précisant notamment les bénéfices associés, mesurés ou potentiels, pour l'amont de la filière
- **Nouveauté** : la réalisation est nouvelle dans le domaine

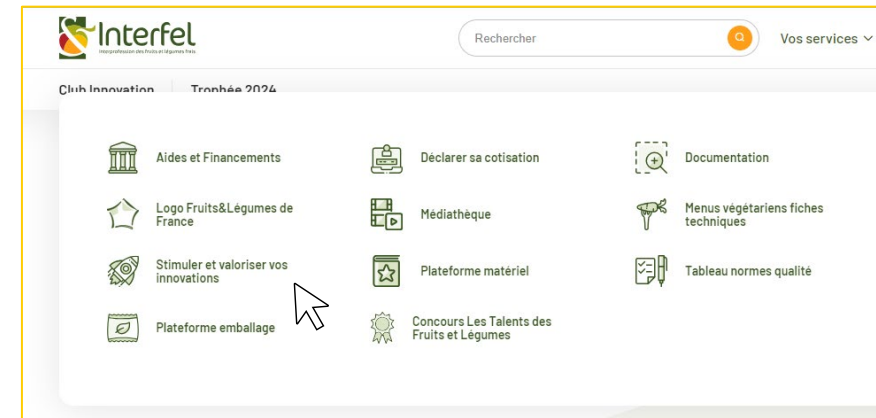
Les dossiers seront évalués, selon les critères d'éligibilité et de sélection, par un comité technique de présélection composé de salariés d'Interfel, Aprifel et du CTIFL. Les finalistes ainsi présélectionnés seront ensuite départagés par un jury de professionnels et d'experts.

Comment candidater ?

1. Rendez-vous sur <https://www.interfel.com/stimuler-et-valoriser-vos-innovations>

2. Complétez le dossier de candidature

- Description de votre réalisation
- La ou les catégories visées (jusqu'à 2)
- L'équipe, les acteurs impliqués
- Quelle nouveauté apportée par rapport à l'existant ?
- En quoi cela créer de la valeur pour le consommateur ?
- Quels résultats en termes économiques, sociaux et/ou environnementaux
- Qu'est ce qui a été mis en œuvre pour accompagner l'adoption
- Périmètre géographique de déploiement à date
- Perspectives



*N'oubliez pas d'illustrer votre dossier de photos pour en faciliter la bonne compréhension !
Vous pouvez ajouter des liens vers des contenus complémentaires en ligne (ex. vidéo) mais nous vous recommandons que votre dossier puisse se suffire à lui-même pour valoriser votre réalisation.*

3. Remplissez directement en ligne via le formulaire ou renvoyez le document en pdf à l'adresse lesremarquables@interfel.com

Pourquoi participer ? La motivation première

Créons ensemble de l'émulation ! Partager vos réalisations ! Soyons fiers de promouvoir nos savoir-faire pour mieux produire et faire consommer les fruits et légumes frais

#Fierté

#Promouvoir

#SavoirFaire

#Valoriser

#Emulation

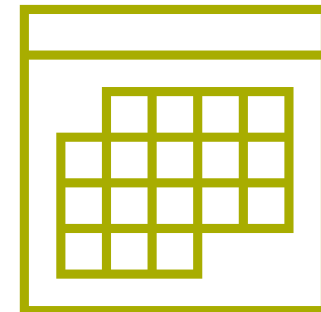
#Partager

Pourquoi participer ? Les récompenses

- **Événementiel :**
 - Une cérémonie d'annonce des lauréats des Remarquables organisée en fin d'année, au contact d'institutions et de professionnels de la filière
 - D'autres opportunités de valorisation pourront être saisies, à l'occasion des événements organisés par les Délégations régionales d'Interfel et/ou des salons professionnels sur lequel Interfel est présent (SIA, Tech'n'Bio, SIRHA, SIVAL...)
- **Retombées Presse :** les journalistes seront conviés à la cérémonie et un dossier de presse présentant les lauréats sera publié.
- **Retombées Web et réseaux sociaux :**
 - des publications pour valoriser les Remarquables auprès du réseau de professionnels de la filière, via les comptes Twitter et LinkedIn d'Interfel
 - des visuels seront mis à disposition des lauréats pour leur permettre de mettre en avant leur Trophée dans leurs propres réseaux.

Ne ratez pas l'occasion de vous faire remarquer !

- Ouverture des candidatures : 15 avril 2024
- Webinaire Questions-Réponses : 16 mai 2024 de 11h à 12h
- Dépôt des candidatures : avant le 31 août 2024
- Comité technique de présélection : 9 septembre 2024
- Jury Professionnels et experts : 23 septembre 2024
- Annonce des résultats et remise des prix : dernier semestre 2024



Prêts à vous faire remarquer ?



#JamaisTropRemarqués

